

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Urcize

Séance du mardi 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 juillet à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard REMISE dument convoqué le 22 juillet 2021

Présents :

FOSSE Catherine,
HOSTALIER Thierry,
MOISSET Marité,
PULLINI Fred,
RAYNAL Paul,
REMISE Bernard,
SYCH Fabrice.

Absent(s) : DELAS Florence - Bernard GEORGES - GIRBAL Baptiste – MOISSET Christophe

Procuration(s) : Bernard GEORGES à Bernard REMISE, MOISSET Christophe à Fabrice SYCH.

Le secrétariat est assuré par : Thierry HOSTALIER

Ordre du jour :

- Autorisation de lancer l'appel d'offre pour les murs de soutènement du Rocher de la Vierge.
- Décision sur achat d'un jardin
- Décision sur acquisition d'un passage dans un autre jardin
- Information et décision sur projet école -PEP
- Information et décision sur 3^{ème} tranche du lotissement de Gouteille
- Information sur PLUI et la proposition de zonages pour notre commune
- Information et décision sur adressage complet de notre commune.
- Décision modificative demandée par la perception pour une répartition d'affectation.
- Information sur attribution communale d'un délaissé de route départemental par le conseil Départemental.
- Décision sur proposition de rachat de matériel
- Décision sur demande de soutien au Syndicat d'éleveurs Aubrac

Questions diverses

Restauration ouvrages en pierres sèches du Rocher de la Vierge

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de restauration des ouvrages en pierres sèches du Rocher de la Vierge sur la base du dossier de diagnostic élaboré par l'ABPS. Après discussions, le conseil municipal décide de réunir les personnes qualifiées pour établir un cahier des charges et lancer l'appel d'offre.

Nombres de membres

En exercice	Présents	Votants
11	7	9

Date de la convocation

22/07/2021

Date d'affichage

22/07/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De lancer l'appel d'offre
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet.

Achat jardin cadastré C371

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de restauration des ouvrages en pierres sèches du Rocher de la Vierge ainsi que du projet d'établir un parcours de contournement autour de ce dernier, il y a lieu de prévoir un passage sur la parcelle C371 d'une surface de 170 m2 appartenant à Mme Monique NICOLAS. Il propose d'acheter cette parcelle au prix de 15€ le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- L'achat du jardin cadastré C371 d'une surface de 170 m2 appartenant à Mme Monique NICOLAS au prix de 15€ le m2.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cet achat.

Accord de servitude jardin cadastré C368

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de restauration des ouvrages en pierres sèches du Rocher de la Vierge ainsi que du projet d'établir un parcours de contournement autour de ce dernier, il y a lieu de prévoir un passage sur la parcelle C368 appartenant à Mme Geneviève COTTU. Il propose de prévoir avec la propriétaire un accord de servitude sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- La mise en place d'un accord de servitude pour le jardin cadastré C368 appartenant à Mme Geneviève COTTU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cet accord.

Création opération budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux place de la Frique et à la demande de Madame la perceptrice, il y a lieu de différencier les travaux de la place de la Frique et de créer une nouvelle opération budgétaire intitulée Assainissement place de la Frique sur le budget eau et assainissement.

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'une nouvelle opération budgétaire intitulée Assainissement place de la Frique sur le budget eau et assainissement portant le numéro 89.

[Décision modificative n°1 sur le budget eau et assainissement.](#)

Le conseil municipal réuni en séance décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative suivante sur le budget eau et assainissement suite à la création de l'opération assainissement place de la Frique n°89 :

- DI	2315 (opération 89)	+10 000
- DI	2315 (opération 83 – Projet Grezette)	-10 000

[Vente ancienne fraiseuse communale.](#)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de rachat de l'ancienne fraiseuse par un acquéreur potentiel. Selon les professionnels, elle n'est pas réparable.

Il demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De procéder à la vente et autorise le Maire et les membres de la commission Finance de négocier la meilleure valeur et de signer tous documents relatifs à la transaction.

[Soutien au syndicat des éleveurs Aubrac cantalien.](#)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du syndicat des éleveurs Aubrac cantalien. Il fête, cette année, leur 70^{ème} anniversaire et publie un livret souvenir. Le syndicat demande un soutien financier de la commune. Le maire propose 300 euros.

Il demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'octroyer un soutien de 300 euros au syndicat des éleveurs Aubrac cantalien.

[Vente d'herbe à Bernard CARRIERE et SCEA du TERS.](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une vente d'herbe de bien communal a été attribuée à Monsieur Bernard CARRIERE par délibération du conseil Municipal en date du 8 novembre 1991, en date du 19 décembre 2017 et en date du 20 décembre 2019 pour la parcelle B 842 d'une contenance de 74 a 67 ca. Cette parcelle lui reste attribuée pour la somme de 147.68 e depuis des années.

Le Maire souligne également qu'une autre vente d'herbe de bien communal avait été attribuée par délibération du 19 décembre 2017 et en date du 20 décembre 2019 à la SCEA DU TERS dont la sociétaire majoritaire est Marianne STREHALANO pour un montant de 73.95 € à compter de 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour reconduire ces ventes d'herbe en augmentant le prix à 150€ pour la parcelle B842 de M. Bernard CARRIERE et 75€ pour la SCEA DU TERS dont la sociétaire majoritaire est Marianne STREHALANO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de reconduire ces ventes d'herbe aux intéressés respectivement à Monsieur Bernard CARRIERE ET SCEA DU TERS Représentée par Marianne STREIHALANO pour 2021 et 2022 aux nouveaux montants indiqués ci-dessus.

Décision modificative n°2 sur le budget Commune.

Le conseil municipal, réuni en séance, décide, à propos de l'achat du terrain pour la décharge inerte, la décision modificative suivante sur le budget Commune à l'unanimité :

- DI	2111	+20 000
- DI	2315 (Opération 93)	-20 000

Questions diverses

Projet PEP/Ecole

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'entretien qu'il a eu en présence de Madame Catherine Fosse, 1^{ère} adjointe, avec le trésorier de l'association PEP et son directeur le 13 juillet dernier ainsi que du courrier reçu de ces derniers au sujet de l'évolution du projet de restructuration, mise en sécurité et accessibilité des bâtiments.

Après échange, il a été convenu de faire part, en réponse pour la collectivité, de notre volonté de positionner dans le bâtiment un local pour la garderie, d'obtenir une garantie sur le long terme et de s'assurer d'un principe de loyer.

Troisième tranche Gouteille

Monsieur le Maire fait part au conseil des nouveaux plans élaborés par le Maître d'œuvre, le cabinet Falcon, et des différents points d'accès de chacun des lots.

Suite à concertation, il est décidé qu'après vérification sur place de 3 membres du conseil : Messieurs Remise, Hostalier et Sych, que l'accord soit donné au cabinet Falcon, Maître d'œuvre, de finaliser le dossier pour lancer l'appel d'offre des travaux de mise en chantier dans les meilleurs délais.

Information PLUi et la proposition de zonages pour notre commune

Monsieur le Maire informe le conseil des propositions de zonages concernant le PLUi. Il y a lieu de les reprendre secteur par secteur. Une 1^{ère} réunion a eu lieu le 2 août et d'autres sont prévues sur le sujet pour une reprise par le consultant en septembre.

Adressage

Monsieur le Maire présente au conseil la nouvelle liste d'adressage, reçu des services de la poste et, résultant de la réunion de cadrage comprenant les membres de la commission communale réunis à cet effet et des représentants des services de la poste.

Après discussion, il a été convenu, qu'au terme d'une ultime vérification d'adopter la liste d'adressage proposée avec les noms et lieux dits mentionnés sur le listing.

Transfert de domanialité d'un délaissé de la Route Départementale n°665 dans le réseau communal de la Commune

La Commission permanente du Conseil Départemental a émis un avis favorable au transfert de domanialité d'un délaissé de la Route Départementale n°665 au lieu-dit « LA CHASTELLE » parcelle D735 dans le réseau communal de la Commune (cf. délibération du 03 novembre 2020).

Le directeur du pôle déplacements et infrastructures a transmis un dossier au Service du Cadastre pour les informer de ce changement de domanialité.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits

Le Maire
Bernard REMISE